

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 16 avril 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 16 avril 2013 à 13 h 15, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M<sup>me</sup> Micheline Anctil, mairesse de la ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M. Hugues Tremblay	Tadoussac
M. Gilles Pineault	Sacré-Cœur
M. Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M. Pierre Laurencelle	Les Escoumins
M. Donald Perron	Longue-Rive
M <sup>me</sup> Marilyne Émond	Portneuf-sur-Mer
M. Richard Foster	Forestville
M. Jean-Roch Barbeau	Colombier

Assistent également à cette séance :

M. Kévin Bédard	Directeur à l'aménagement du territoire
M <sup>me</sup> Claudine Dufour	Secrétaire
M <sup>me</sup> Audrey Fontaine	Agente de développement culturel
M <sup>me</sup> Diane Gagnon	Technicienne en administration
M. François Gosselin	Directeur général et secrétaire-trésorier
M <sup>me</sup> Julie Hamelin	Chargée de projet en environnement et en développement durable
M <sup>me</sup> Lucie Roy	Agente de développement rural, CLD de La Haute-Côte-Nord

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

M<sup>me</sup> Micheline Anctil, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### RÉSOLUTION 2013-04-064

#### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2013;
4. Aménagement et urbanisme :
  - 4.1. Urbanisme :
    - 4.1.1. Approbation du règlement n<sup>o</sup> 2012-075 de la municipalité des Bergeronnes;
    - 4.1.2. Approbation des règlements n<sup>o</sup> 494 et 495 de la municipalité de Sacré-Cœur;
5. Gestion des matières résiduelles :
  - 5.1. Exploitation d'un centre de transbordement et d'un écocentre (pour la période débutant le 1<sup>er</sup> mai 2013) – octroi de contrat;

- 5.2. Transport de bois de construction et autres matériaux secs – octroi de contrat;
- 5.3. Fourniture et transport de conteneurs aux écocentres satellites – octroi de contrat;
- 5.4. Opération de l'écocentre satellite de Sacré-Coeur – contrat avec la municipalité de Sacré-Cœur;
6. Terres publiques intramunicipales (TPI) :
  - 6.1. Affectation de lots;
  - 6.2. Programmation des travaux forestiers;
  - 6.3. Désignation de signataires;
7. PMVRMF Volet II 2012-2013 – affectation du surplus budgétaire;
8. Entente de développement culturel – modification;
9. Politique nationale sur la ruralité :
  - 9.1. Acceptation de projets;
  - 9.2. Bilan des activités 2012 – adoption;
  - 9.3. Plan de travail 2013-2014 – adoption;
10. PARSIS – dépôt et acceptation du plan d'action;
11. Plan de sauvetage des industriels forestiers du secteur « feuillu » – appui;
12. PAH – entente concernant la sécurité de l'information – autorisation de signature;
13. Gestion foncière et gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État – signataires des documents;
14. ClicSÉQR – désignation du représentant autorisé;
15. Nomination de représentants de la MRC sur différents comités;
16. Assurance collective – renouvellement;
17. Correspondance;
18. Gestion financière :
  - 18.1. Dépôt des états financiers (MRC et TNO);
  - 18.2. Dépôt du rapport des déboursés;
  - 18.3. Demande d'aide financière :
    - 18.3.1. Tourisme Haute-Côte-Nord | Manicouagan et Tourisme Côte-Nord | Duplessis – « Un accueil signé Côte-Nord »;
19. Affaires nouvelles :
  - 19.1. Chantier de La Romaine – appui aux travailleurs de la Côte-Nord;
  - 19.2. Vallée des Roseaux – appui;
  - 19.3. Comité de vérification des déboursés – nomination de représentants;
20. Période de questions;
21. Fermeture de la séance;

QUE le point 19. « Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

#### RÉSOLUTION 2013-04-065

#### ***Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2013***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2013 tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes du secrétaire-trésorier avec la modification suivante :

➔ Remplacer le texte du 3<sup>e</sup> paragraphe de la résolution 2013-03-059 par celui-ci :

***« EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité : »***

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2013-04-066

***Modification à la réglementation d'urbanisme  
de la municipalité des Bergeronnes – certificat de conformité***

ATTENDU QUE la municipalité des Bergeronnes a adopté le règlement n° 2012-075 aux fins de modifier son règlement de zonage n° 2010-050 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par l'aménagiste de la MRC, ceux-ci sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuve le règlement n° 2012-075 tel qu'adopté par le Conseil de la municipalité des Bergeronnes lors d'une séance ordinaire tenue le 11 février 2013;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 2013-04-067

***Modifications à la réglementation d'urbanisme  
de la municipalité de Sacré-Coeur – certificats de conformité***

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Coeur a adopté les règlements n<sup>os</sup> 494 et 495 aux fins de modifier son plan d'urbanisme n° 225 de même que son règlement de zonage n° 210 ainsi que leurs amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par l'aménagiste de la MRC, ceux-ci sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuve les règlements n<sup>os</sup> 494 et 495 tels qu'adoptés par le Conseil de la municipalité de Sacré-Coeur lors d'une séance ordinaire tenue le 8 avril 2013;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre les certificats de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 2013-04-068

***Exploitation d'un centre de transbordement  
et d'un écocentre à Portneuf-sur-Mer – octroi du contrat***

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a mandaté (résolution 2012-10-199) le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres public pour l'exploitation d'un écocentre incluant un centre de transbordement de matières recyclables, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> mai 2013

et se terminant le 30 juin 2014, avec une possibilité de le prolonger deux fois selon les mêmes clauses et conditions au gré de la MRC, soit par période de six (6) mois, soit par période de un (1) an;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été lancé et que le cahier des charges de même que la formule de soumission demandaient aux soumissionnaires de soumettre un prix forfaitaire pour l'exploitation d'un écocentre incluant un centre de transbordement de matières recyclables;

ATTENDU QUE trois entreprises ont déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX UNITAIRE TOTAL (incluant les taxes)</b>
<b>Enviro-tech inc.</b> 2264, av. du Labrador, Baie-Comeau (Québec) G4Z 3C4	<b>437 479,88 \$</b>
<b>Dilicontracto inc.</b> 219, boul. Talbot, Laurier-Station (Québec) G0S 1N0	<b>206 265,15 \$</b>
<b>Récupération Brisson inc.</b> 378, rue Principale, Portneuf-sur-Mer (Québec) G0T 1P0	<b>148 811,20 \$</b>

ATTENDU QUE les trois soumissions ainsi que tous les documents exigés avec le dépôt des soumissions ont été analysés et jugés conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Marilynne Émond, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord retienne la soumission de Récupération Brisson inc. comme étant la plus basse soumission conforme et lui octroie le contrat pour l'exploitation d'un écocentre incluant un centre de transbordement de matières recyclables, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> mai 2013 et se terminant le 30 juin 2014 (avec possibilité de prolongation au gré de la MRC) pour un prix total forfaitaire de 148 811,20 \$ (incluant les taxes), conformément aux documents suivants :

- documents d'appel d'offres;
- contenu de la soumission et prix soumissionné;

QUE le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés, par la présente, à signer le contrat, pour et au nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter ainsi que tous les documents s'y rapportant, la MRC ratifiant, par les présentes, les signatures de ses représentants et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2013-04-069

### ***Transport de bois de construction et autres matériaux secs – octroi de contrat***

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite dévier de l'élimination la plus grande quantité de matières résiduelles possible;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) modifiera le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (Q-2, r. 19) afin de bannir l'enfouissement du bois d'ici à 2014;

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle, une quantité de bois de construction estimée à 100 tonnes est encore entreposée à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE du bois de construction ainsi que d'autres matériaux secs seront continuellement apportés par les usagers des écocentres de Portneuf-sur-Mer, Les Bergeronnes et Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a adopté, le 28 novembre 2012, une résolution qui mandatait le directeur général à procéder aux appels d'offres requis pour charger, transporter et valoriser la matière entreposée à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT la particularité des remorques nécessaires pour transporter le bois de construction et les décharger chez BRQ Fibre et Broyure inc., située au 8850, boulevard Parent, Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'utiliser un voyage de retour permet de réduire à la fois les coûts de transport qui constituent une part importante du coût unitaire à la tonne et les émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Roland Bouchard et Fils a déposé une proposition à la MRC afin d'effectuer le transport du bois de construction et autres matériaux secs de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer jusqu'à BRQ Fibre et Broyure inc., au montant de 1100 \$ par voyage (plus les taxes applicables), lors de voyages de retour et avec des remorques adaptées à ce type de chargement;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est avantageuse pour la MRC et qu'elle permettrait d'éviter l'accumulation de bois de construction et autres matériaux secs;

CONSIDÉRANT QUE le montant total déboursé par la MRC pour le transport de bois de construction et autres matériaux secs dans le cadre d'un contrat avec Roland Bouchard et Fils est inférieur à 25 000 \$;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat à l'entreprise Roland Bouchard et Fils, située au 905, rang 4, St-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0, pour le transport du bois de construction et autres matériaux secs de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer jusqu'à BRQ Fibre et Broyure inc. à Trois-Rivières, par semi-remorque à plancher mobile de 53 pieds, au montant de 1100 \$ par voyage (incluant la surcharge pour le carburant, plus les taxes applicables);

QUE ce contrat prenne fin au plus tard lorsque le nombre de voyages complétés atteindront globalement la somme maximale de 24 999 \$ taxes incluses;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification qu'il jugerait bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2013-04-070

### ***Fourniture et transport de conteneurs aux écocentres satellites – octroi du contrat***

CONSIDÉRANT l'appel d'offres lancé sur invitation par la MRC auprès de neuf entreprises pour la fourniture de six conteneurs et leur transport à partir des écocentres satellites situés à Sacré-Cœur et aux Bergeronnes jusqu'à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE deux des neuf entreprises invitées ont déposé une soumission, soit Les Constructions S.R.V. inc. et Groupe Bouffard, dans le délai prescrit à l'appel d'offres :

ENTREPRISES INVITÉES À SOUMISSIONNER	Prix unitaire forfaitaire par voyage (des Bergeronnes à Portneuf-sur-Mer)	Prix unitaire forfaitaire par voyage (de Sacré-Cœur à Portneuf-sur-Mer)	Prix pour la location de six (6) conteneurs par période de quatre (4) semaines	Prix total (transport et fourniture de six (6) conteneurs pendant quatre (4) semaines)
Les Entreprises Réjean Martel 220, de Rotterdam St-Augustin-de-Desmaures QC G3A 1T4				
Récupération Brisson 378, route 138 Portneuf-sur-Mer QC G0T 1P0				
Services LMC 10275, chemin Leblanc Wôlinak Qc G0X 1B0				
Aurel Harvey et Fils 555, Saint-Étienne La Malbaie Qc G5A 1J3				
Constructions SRV inc. 106, rue Principale Les Bergeronnes Qc G0T 1G0	<b>285.00 \$</b>	<b>475.00 \$</b>	<b>1110.00 \$</b>	<b>5670.00 \$</b>
Excavations A. Savard 109, route 138 Forestville Qc G0T 1E0				
Groupe Bouffard 75, rue Savard Matane Qc G4W 4R5	<b>516.80 \$</b>	<b>568.65 \$</b>	<b>900.00 \$</b>	<b>7412.70 \$</b>
Services Matrec inc. 3199, boul. Talbot Chicoutimi Qc G7H 5B1				
Véolias ES Matières résiduelles 2344, rue Lavoisier Québec Qc G1N 4H2				

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions ainsi que tous les documents exigés avec le dépôt des soumissions ont été analysés et jugés conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie le contrat à l'entreprise Les Constructions SRV inc. des Bergeronnes pour la fourniture de six (6) conteneurs et leur transport à partir des écocentres satellites situés à Sacré-Cœur et aux Bergeronnes jusqu'à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer selon les termes prévus à l'appel d'offres;

QUE le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés, par la présente, à signer le contrat, pour et au nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter ainsi que tous les documents s'y rapportant, la MRC ratifiant, par les présentes, les signatures de ses représentants et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-04-071

***Opération de l'écocentre satellite de Sacré-Coeur –  
contrat avec la municipalité de Sacré-Coeur***

CONSIDÉRANT QUE la MRC opère deux écocentres satellites, l'un situé aux Bergeronnes et l'autre à Sacré-Cœur, ainsi qu'un écocentre principal situé à

Portneuf-sur-Mer afin de récupérer certains rebuts (matériaux de construction et certains objets volumineux) qui ne sont pas ramassés lors des collectes régulières de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'opération de l'écocentre satellite de Sacré-Cœur serait assumée par un employé de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2013-03-93 déposée par la municipalité de Sacré-Cœur portant sur l'opération de cet écocentre correspond aux attentes de la MRC;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte la proposition de la municipalité de Sacré-Cœur, conformément à la résolution 2013-03-93 en date du 11 mars 2013, portant sur l'opération de l'écocentre satellite;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification qu'il jugerait bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

#### RÉSOLUTION 2013-04-072

#### ***TPI – affectation de lots***

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la MRC et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune lui octroyant la délégation de gestion du territoire public intramunicipal situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la MRC s'est vue octroyer des pouvoirs et des responsabilités tant en matière foncière que forestière;

CONSIDÉRANT QUE des lots ayant changé de tenure (privée à publique) ou de propriétaire ont été délégués à la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec le Plan d'aménagement et de développement intégré des lots intramunicipaux, la MRC doit attribuer une affectation pour chacun des lots délégués;

CONSIDÉRANT QUE le Comité multiressource a émis une recommandation lors d'une rencontre le 5 avril 2013;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Marilyne Émond, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC entérine la recommandation du Comité multiressource, soit d'attribuer une affectation aux lots délégués suivants :

<b>Lots</b>	<b>Localisation</b>	<b>Affectation</b>
4 342 779 et 4 343 942	Tadoussac	Agricole
4 343 714	Les Bergeronnes	Conservation
Partie du lot 48, rang 5, Canton de Betsiamites	Colombier	Récréation <i>Note : aucun sentier ne sera déboisé pour la circulation des quads et des motoneiges</i>

RÉSOLUTION 2013-04-073

***TPI – travaux sylvicoles et travaux de coupe 2013 – mandat***

ATTENDU QUE le Plan d'aménagement et de développement intégré des terres publiques intramunicipales prévoit annuellement la mise en œuvre de scénarios sylvicoles;

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, la MRC désire réaliser des travaux sylvicoles et des travaux de coupe;

ATTENDU QUE le Comité multiressource recommande l'adoption de la programmation annuelle des travaux forestiers;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord désire offrir la chance aux organismes du milieu ayant démontré un intérêt à réaliser des travaux forestiers sur les terres publiques intramunicipales de déposer une offre pour effectuer les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le personnel de la MRC à procéder aux appels d'offres sur invitation auprès des organismes ayant manifesté un intérêt pour la réalisation de travaux forestiers au cours des dernières années;

QUE les appels d'offres consistent en la réalisation des travaux suivants pour la saison 2013 :

**TRAVAUX FORESTIERS SUR LES LOTS INTRAMUNICIPAUX – SAISON 2013-2014**

Appel d'offres	Superficie/ quantité	Réalisation	Commentaires	Municipalités
Préparation terrain	40 hectares	Printemps 2013	Appels d'offre 1 avril 2013	Colombier
Reboisement	40 000 plants	Printemps 2013	Appels d'offre 2 avril 2013	Colombier
Éclaircie précommerciale	20 hectares	Été 2013	Appels d'offre 3 avril 2013	Colombier
Entretien plantation	10 hectares	Été 2013	Appels d'offre 4 avril 2013	Les Escoumins
Coupe de bois (résineux)	16 000 m <sup>3</sup>	Printemps-été 2013	Appels d'offre 5 avril 2013	Forestville Longue-Rive
Coupe de bois (feuillu)	2 500 m <sup>3</sup>	Printemps-été 2013	Appels d'offre 5 avril 2013	Forestville Longue-Rive

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ces contrats, y compris toute modification qu'il jugerait bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée aux contrats, comme susdit.

QUE le cahier des charges, le formulaire de soumission du plus bas soumissionnaire conforme ainsi que la présente résolution constituent le contrat.

RÉSOLUTION 2013-04-074

***TPI – désignation de signataires***

ATTENDU l'entente intervenue entre la MRC et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune lui octroyant la délégation de gestion du territoire public intramunicipal situé sur son territoire;



ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC s'est vue octroyer des pouvoirs et des responsabilités tant en matière foncière que forestière;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications aux noms des signataires des différents documents liés à cette responsabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne :

1. M. François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier, et/ou M. Kévin Bédard, directeur à l'aménagement du territoire, à signer tout document en matière de gestion foncière émis dans le cadre du programme des TPI;
2. M. François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier, et/ou M. Yves Beaudoin, ingénieur forestier, à signer tout document en matière de gestion forestière émis dans le cadre du programme des TPI;

QUE cette résolution abroge la résolution n° 2012-02-028.

#### RÉSOLUTION 2013-04-075

### ***PMVRMF Volet II 2012-2013 – affectation du surplus budgétaire***

CONSIDÉRANT l'acceptation par la MRC de La Haute-Côte-Nord de la liste des projets financés en 2012-2013 par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II (résolutions n°s 2012-08-156 et 2013-02-028);

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de la Côte-Nord a signifié à la MRC que les surplus cumulés ne pourraient dorénavant plus être transférés à une année ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE l'année financière de ce programme s'est terminée le 31 mars 2013 et qu'un surplus de 2 900,00 \$ est actuellement disponible pour la réalisation de travaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite que ces fonds puissent bénéficier aux organismes régionaux ayant déposé une demande;

CONSIDÉRANT QUE le Comité multiressource a émis une recommandation pour l'attribution de ce surplus lors d'une rencontre le 5 avril 2013;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord procède à la répartition du surplus de 2 900,00 \$ entre deux organismes, choisis parmi ceux dont le projet a été retenu en 2012, qui ont dû assumer une part de financement excédentaire supérieure aux autres projets;

QUE l'attribution des sommes sera effectuée au prorata des dépassements budgétaires qu'ils ont dû assumer comme suit :

Promoteur	Projet	Aide financière	Pourcentage
Municipalité Sacré-Coeur	Amélioration du chemin St-Pierre	2 378,00 \$	82 %
Association propriétaires du ruisseau Marcoux	Ponceaux ruisseau Marcoux	522,00 \$	18 %
	<b>Total :</b>	<b>2 900,00 \$</b>	<b>100 %</b>

RÉSOLUTION 2013-04-076

**Entente de développement culturel 2009-2012 – modification**

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2010-2013 de l'Entente de développement culturel 2009-2012 a été adopté le 16 février 2010 (résolution 2010-02-019);

CONSIDÉRANT QUE certains projets, convenus au plan d'action, ne peuvent être réalisés en raison de différents facteurs (échancier terminé, fin de programme, besoins comblés, actions désuètes, etc.);

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour du plan d'action est nécessaire au bon déroulement de l'Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le document reproduit à l'Annexe 1 identifie les actions à modifier ainsi que de nouvelles actions répondant aux besoins actuels de la région;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Marilynne Émond, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte les modifications présentées dans le document ayant pour titre « Proposition de modification de l'Entente de développement culturel 2009-2012 » tel que reproduit sous la cote Annexe 1 des présentes.

RÉSOLUTION 2013-04-077

**Pacte rural 2007-2014 – recommandation  
du Comité interne – acceptation de projets**

CONSIDÉRANT le dépôt de projets par des promoteurs dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT QUE le Comité interne a formulé des recommandations en regard des projets analysés;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation du Comité interne, accepte les projets suivants :

N° projet	Promoteur	Titre	Aide accordée
2012-040	Municipalité de Colombier	Achat d'enseignes	21 708 \$
2012-070	Municipalité de Portneuf-sur-Mer	Patinoire	53 607 \$
2012-097	Permanord	Formation Permaculture	15 998 \$
2012-132	Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord	Congrès Médical	10 000 \$
2012-133	Municipalité Tadoussac	Circuit patrimonial – mise à niveau	11 883 \$
2012-136	Cercle des Fermières des Escoumins	Rénovation du bâtiment	21 000 \$
2012-137	Corporation de Développement Touristique de Forestville	Un parc pour tous	25 000 \$
2012-139	Municipalité de Portneuf-sur-Mer	Agent de développement	22 000 \$
2012-142	Municipalité de Colombier	Agent de développement	22 000 \$
2012-143	Golf et Loisirs Forestville	Rénovation terrasse et trottoirs	6 003 \$
2012-144	Municipalité de Sacré-Cœur	Rénovation du bâtiment de piscine	33 298 \$

N° projet	Promoteur	Titre	Aide accordée
2012-147	Régie intermunicipale des infrastructures portuaires (R.I.I.P.) de Trois-Pistoles et Les Escoumins	Planification stratégique	25 840 \$
2012-148	Centre d'action bénévole Le Nordest	30 <sup>e</sup> anniversaire	8 286 \$
2012-149	Municipalité de Longue-Rive	Agent de développement	22 000 \$
2012-150	Municipalité des Bergeronnes	Jardins communautaires et modules	8 786 \$
2012-154	Municipalité de Tadoussac	Modernisation Loisirs	8 129 \$
2012-156	Loisirs Saint-Paul-du-Nord	Achat de tables et de chaises	8 646 \$
2012-158	Club L'Envol de Forestville	Mur et équipements	9 565 \$
2012-159	Municipalité de Sacré-Cœur	Baseball – 2 <sup>e</sup> phase	2 950 \$
2012-160	Club de l'Âge d'or de Sacré-Coeur	Rénovation bâtiment	16 000 \$
2012-161	Cercle des fermières de Sacré-Cœur et École des arts et de la scène : À la portée du Fjord	Achat d'une maison	65 200 \$
2012-162	Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord	Mon Lac en santé	6 196 \$
<b>Total :</b>			<b>424 095 \$</b>

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

#### RÉSOLUTION 2013-04-078

#### ***Pacte rural 2007-2014 – adoption du rapport annuel d'activité 2012***

CONSIDÉRANT la signature, le 28 mars 2007, du Pacte rural 2007-2014, dans le cadre de la Politique nationale sur la ruralité, entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, à chaque année, compléter un rapport d'activité afin, d'une part, de répondre aux exigences du Pacte rural et, d'autre part, pour que lui soit versée une autre tranche de l'enveloppe financière;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le rapport d'activité établi dans le cadre du Pacte rural couvrant l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.

#### RÉSOLUTION 2013-04-079

#### ***Pacte rural 2007-2014 – adoption du plan de travail 2013-2014***

CONSIDÉRANT la signature, le 28 mars 2007, du Pacte rural 2007-2014, dans le cadre de la Politique nationale sur la ruralité, entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 4.E du protocole d'entente intervenu entre la MRC La Haute-Côte-Nord et le gouvernement du Québec, la MRC s'engage annuellement à actualiser, à adopter et à déposer auprès du ministre un plan de travail;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le Plan de travail actualisé pour l'exercice 2013-2014 ainsi que ses annexes, élaborés dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité.

RÉSOLUTION 2013-04-080

***PARSIS – acceptation du plan d'action***

CONSIDÉRANT la signature, le 17 juillet 2012, de l'Entente de partenariat pour l'action locale et territoriale en solidarité et inclusion sociale entre la CRÉ de la Côte-Nord, la MRC de La Haute-Côte-Nord et le CLD de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 3.2 du protocole, la MRC s'engage à donner son approbation au plan d'action territorial;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le « Plan d'action de solidarité et d'inclusion sociale Haute-Côte-Nord » tel que présenté en date du 16 avril 2013.

RÉSOLUTION 2013-04-081

***Plan de sauvetage des industriels  
du secteur « mixte et feuillu » – appui***

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier le 1<sup>er</sup> avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de ce nouveau régime forestier engendre des contraintes négatives pour les industriels forestiers de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises Bersaco inc. et Ushkuai inc. opérant dans le secteur « mixte et feuillu » vivent une situation économique extrêmement difficile;

CONSIDÉRANT QU'environ cinquante (50) emplois sont en jeu actuellement au sein de ces entreprises;

CONSIDÉRANT QUE ces deux entreprises ont présenté une situation de la forêt mixte et feuillue ainsi que des éléments de mise en contexte;

CONSIDÉRANT QUE ces deux entreprises proposent une forme de partenariat ainsi qu'un plan de sauvetage pour tenter de rétablir la situation;

CONSIDÉRANT QUE des appuis locaux et régionaux ainsi que la participation du ministère des Ressources naturelles sont nécessaires à la réussite de ce plan de sauvetage;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord :

- appuie le plan de sauvetage présenté par les industriels du secteur « mixte et feuillu »;

- demande au ministère des Ressources naturelles de faciliter une concertation régionale visant à développer une méthode d'intervention plus équilibrée, qui évitera un gaspillage de cette ressource tout en tenant compte des préoccupations des autres utilisateurs de la forêt;
- demande à tous les intervenants en forêt de collaborer afin que l'hémorragie des emplois cesse au niveau de la récolte et de la transformation de la ressource ligneuse en Haute-Côte-Nord;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte par la présente le document ayant pour titre « La situation de la forêt mixte et feuillue – éléments de mise en contexte », tel que reproduit sous la cote Annexe 2 des présentes;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- M<sup>me</sup> Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles;
- M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque;
- M. Julien Boudreault, président, CRÉ Côte-Nord;
- M<sup>me</sup> Linda Tremblay, directrice générale régionale de la Côte-Nord, ministère des Ressources naturelles;
- M. Marc Gilbert, président, Bersaco inc.;
- M. Martin Bouchard, président, Les Entreprises Ushkuai inc.;
- M. Karl Gauthier, directeur général, Bersaco inc.;
- M. Steeve St-Gelais, président, Boisaco inc.

#### RÉSOLUTION 2013-04-082

### ***PAH – entente concernant la sécurité de l'information – autorisation de signature***

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> septembre 2006, la MRC signait une entente avec la Société d'habitation du Québec portant sur la sécurité de l'information dans le cadre de la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil désigne M. François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier, et M. Pascal Tremblay, chargé de projet des programmes PAH accrédité, à titre de « personnes autorisées » pour agir au nom de la MRC La Haute-Côte-Nord conformément aux dispositions de l'entente de sécurité, afin d'assurer les tâches reliées notamment à la sécurité, à la gestion de l'information et aux privilèges d'accès;

QUE cette résolution abroge la résolution n° 2012-01-012.

#### RÉSOLUTION 2013-04-083

### ***Gestion foncière et gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État – signataires de documents***

ATTENDU l'entente intervenue entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la MRC de La Haute-Côte-Nord lui octroyant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC s'est vue octroyer des pouvoirs et des responsabilités en matière de gestion foncière;

ATTENDU QUE la MRC, pour s'acquitter de ces responsabilités, se doit de désigner le nom des signataires des différents documents;

ATTENDU QU'en raison de mouvements de personnel, il y a lieu d'actualiser la liste des signataires;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Marilyne Émond, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil désigne les personnes suivantes comme signataires des documents relatifs à la gestion foncière et à la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État :

Documents	Signataires
→ Bail → Permis d'occupation	François Gosselin, Kévin Bédard et Myriam Desjardins-Malenfant
→ Avis et acte de révocation ou de non-renouvellement → Tout contrat de vente → Lettre de résiliation d'un bail et de tout autre droit	François Gosselin et Kévin Bédard
→ Tout autre document relatif à cette délégation	François Gosselin, Kévin Bédard, Nathalie Martel, Myriam Desjardins-Malenfant et Yves Beaudoin

QUE cette résolution abroge la résolution n° 2013-01-013.

#### RÉSOLUTION 2013-04-084

### ***ClicSÉQR – désignation du représentant autorisé***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Marilyne Émond, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne M. François Gosselin, secrétaire-trésorier et directeur général, à titre de représentant autorisé de la MRC relativement au service ClicSÉQR du ministère du Revenu et, qu'à cet effet, il soit autorisé à signer au nom de la MRC les documents requis et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministère du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQR.

#### RÉSOLUTION 2013-04-085

### ***CLD La Haute-Côte-Nord – représentants du secteur municipal***

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement de La Haute-Côte-Nord est administré par un conseil d'administration composé de personnes provenant de collèges électoraux;

CONSIDÉRANT QUE le secteur municipal constitue un collège électoral et qu'il détient quatre sièges au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de M. Gilles Pineault, maire de la municipalité de Sacré-Coeur, et de M. Francis Bouchard, maire de la municipalité des Bergeronnes, est terminé;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil désigne M. Francis Bouchard et M. Gilles Pineault à titre de représentants de la MRC La Haute-Côte-Nord au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de La Haute-Côte-Nord pour les deux (2) prochaines années.

RÉSOLUTION 2013-04-086

***Adhésion à l'achat regroupé d'assurances collectives  
pour le regroupement du Lac-Saint-Jean/  
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie et Côte-Nord***

ATTENDU QUE conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé au mois de janvier 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés d'un regroupement de municipalités (*MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux*) du Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord;

ATTENDU QU'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil de la MRC, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

ATTENDU QUE le comité exécutif de l'UMQ a, conformément à la loi, suivi la recommandation du comité;

ATTENDU QUE lors de sa réunion du 7 mars 2013, le comité exécutif de l'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, pour un montant total de 32 508 047 \$, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités (*MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux*) du regroupement;

ATTENDU QU'en vertu de la loi, la MRC de La Haute-Côte-Nord est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013;

QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaires, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ.

## CORRESPONDANCE

### RÉPONSE

**1. M<sup>me</sup> Marie Malherbe, coordonnatrice Expo-sciences, Conseil des loisirs scientifiques nord-côtier**

*Suite à l'appui de la MRC (résolution 2012-11-244), elle transmet les faits saillants de la finale régionale 2013 de l'Expo-Sciences.*

### DEMANDES D'APPUJ

**2. Municipalité de Dixville**

*Invitation à joindre la coalition formée dans le but de faire pression sur le gouvernement du Québec afin qu'il apporte des modifications à la législation qui régit les barrages.*

**3. M. Bertin Denis, préfet, MRC Les Basques**

*Il demande l'appui des MRC du Québec afin de promouvoir l'adoption d'un projet de loi privé relatif à la mise en valeur de son territoire public.*

**4. M. Jacques Delagrave, président, Musée régional de la Côte-Nord**

*Il sollicite un appui auprès du ministère des Affaires culturelles relativement au projet d'agrandissement des installations actuelles du Musée régional de la Côte-Nord.*

### RÉSOLUTION 2013-04-087

#### **Appui au projet de loi privé de la MRC des Basques**

CONSIDÉRANT QU'une grande partie du territoire public de la MRC des Basques n'est pratiquement pas accessible au public pour des activités de loisirs, de récréation, de chasse et de pêche;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la MRC des Basques, par sa situation géographique et économique, doit être orienté vers le tourisme, la villégiature et les activités de loisirs, de chasse et de pêche;

CONSIDÉRANT QUE, pour des motifs historiques, des droits exclusifs, notamment de chasse et de pêche, ont été concédés sur une grande partie du territoire public de la MRC à des entreprises ou organismes privés au seul bénéfice de leurs membres et de leurs invités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques désire créer un parc régional ouvert au public, comprenant notamment des territoires publics contrôlés par les entreprises ou organismes privés et organiser des activités de loisirs y compris la chasse et la pêche;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a besoin de pouvoirs spéciaux pour élaborer et réaliser ce projet, pour lui permettre de conclure des ententes particulières avec ces entreprises et acquérir à l'amiable ou par expropriation tout bien qu'elle juge nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques déposera par l'entremise du député de Rivière-Du-Loup-Témiscouata, un projet de loi privé à l'Assemblée nationale du Québec dans le but d'obtenir ces pouvoirs spéciaux;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :



QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la démarche de la MRC des Basques visant à obtenir du gouvernement ces pouvoirs spéciaux pour mettre en valeur son territoire public dans un but de développement durable et responsable, et ce, au bénéfice de tous les citoyens du Québec.

RÉSOLUTION 2013-04-088

***Projet d'agrandissement du Musée régional de la Côte-Nord – appui***

CONSIDÉRANT QUE le Musée régional de la Côte-Nord sollicite l'appui de la MRC pour faire valoir l'importance de son projet d'agrandissement des installations actuelles auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT QUE le Musée est le seul intervenant culturel sur la Côte-Nord à offrir un soutien professionnel aux organismes de la région en matière d'installations et d'expositions et qu'il constitue un équipement essentiel pour le développement culturel de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'avérera bénéfique à l'ensemble de la région;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie le projet d'agrandissement du Musée régional de la Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2013-04-089

***Rapport financier 2012 – MRC***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le dépôt du rapport financier de la MRC pour l'année 2012, tel que vérifié et établi par la vérificatrice, M<sup>me</sup> Élise Guignard, comptable agréée, et présenté par M<sup>me</sup> Diane Gagnon.

RÉSOLUTION 2013-04-090

***Rapport financier 2012 – TNO***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le dépôt du rapport financier pour le Territoire Non Organisé Lac-au-Brochet pour l'année 2012, tel que vérifié et établi par la vérificatrice, M<sup>me</sup> Élise Guignard, comptable agréée, et présenté par M<sup>me</sup> Diane Gagnon.

RÉSOLUTION 20103-04-091

***Rapport des déboursés effectués – approbation***

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vérification des déboursés s'est réuni avant cette séance afin de vérifier le rapport des déboursés effectués;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Marilynne Émond, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil accepte le rapport des déboursés effectués ci-dessous listés :

### RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
6952	Collecte des matières résiduelles février 2013	73 817,25 \$
6953	Transport des matières recyclables janvier et février 2013	4 980,73 \$
6954	Alimentation Tremblay Laurencelle - traiteur, eau, lait, etc.	313,36 \$
6955	BRQ Fibre et Broyure inc - récup. bois	645,59 \$
6956	Entretien plateforme élévatrice	557,63 \$
6957	Services Info-Comm - équipement	114,92 \$
6958	Réclamations 3777 et 3780	1 153,78 \$
6959	Réclamation 3779	321,33 \$
6960	Réclamation 3774 et compte de dépenses 21	504,73 \$
6961	Compte de dépenses 6197	45,58 \$
6962	Réclamation 3773	279,21 \$
6963	Réclamation 3772	232,77 \$
6964	Réclamation 3771	260,85 \$
6965	Réclamation 3775	283,53 \$
6966	Réclamation 3776	1 301,81 \$
6967	Réclamation 3778	232,77 \$
6968	Résolution 2013-03-061	100,00 \$
6969	Compte de dépenses 5118	326,77 \$
6970	Compte de dépenses 6190	132,94 \$
6971	Compte de dépenses 57	62,64 \$
6972	PMVRMF Volet II 2011-2012 - # 097-950-1119 - 2e et 3e vers.	17 500,00 \$
6973	PMVRMF Volet II 2012-2013 - # 097-950-1204 - 2e et 3e vers.	17 652,96 \$
6974	PMVRMF Volet II 2012-2013 - # 097-950-1209 - paiement total	4 753,00 \$
6975	RREMQ mars 2013	6 841,45 \$
6976	Réer Fondation mars 2013	544,60 \$
6977	Cotisations syndicales mars 2013	458,86 \$
6978	Alimentation Tremblay Laurencelle - service de traiteur	727,43 \$
6979	Les Éditions Yvon Blais - mise à jour publication	304,50 \$
6980	Les Produits sanitaires Lépine - achat de fournitures	191,78 \$
6981	Société VIA inc. - transp rem. T. Gauthier	229,95 \$
6982	ADGMRCQ - remb. Colloque 2012 Tadoussac	2 765,84 \$
6983	Jean-Sébastien Painchaud - achat carte pour événement multi.	14,89 \$
6984	Thomas Alabert - achat nourriture événement multiculturel	11,94 \$
6985	Christine Gilliet - achat nourriture événement multiculturel	74,44 \$
6986	Marie-Lise Deschênes - achat nourriture événement multiculturel	25,69 \$
6987	Maria Carillo - achat nourriture événement multiculturel	24,25 \$
6988	Conseil Première Nation Innus Essipit - achat matériel événement multiculturel	280,00 \$
6989	Ministre des Finances - 50 % encaissements baux et sablières	446,65 \$
6990	Compte de dépenses 6210	125,28 \$
6991	Compte de dépenses 60	584,18 \$
6992	Compte de dépenses 6119	135,56 \$
6993	Compte de dépenses 58	176,04 \$
6994	Ministre des Finances - 50 % encaissements baux et sablières	114 030,71 \$
6995	Entretien ménager centre administratif - 4e versement 2013	3 382,18 \$
6996	PMVRMF Volet II 2012-2013 - # 097-950-1202 et 097-950-1212 - 2e et 3e versements	43 362,23 \$
6997	Compte de dépenses 61	295,98 \$
6998	Compte de dépenses 6200	101,02 \$
6999	Compte de dépenses 75	31,32 \$
7000	Coop Agrivoix - PMVRMF Volet II - # 097-950-1203, 097-950-1210 et 097-950-1213	4 084,51 \$
7001	Chèque annulé	0,00 \$
7002	Mun. Sacré-Cœur – V/taxes - dossiers retirés avant la vente	12 125,94 \$
7003	C.S. Estuaire – V/taxes - dossiers retirés avant la vente	946,10 \$
7004	Compte de dépenses 5962	217,12 \$
7005	Compte de dépenses 78	218,40 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7006	Compte de dépenses 74	271,14 \$
7007	Compte de dépenses 6201	205,26 \$
7008	Compte de dépenses 76	56,16 \$
7009	Entente dév. culturel 2009-2012 - # 2013-P-01 - 1er versement	2 800,00 \$
7010	Mutations	72,00 \$
7011	Club Optimiste Les Escoumins - événement multiculturel	212,00 \$
7012	CHME FM - entente publicitaire 2013-2014 - 3e versement	329,17 \$
7013	Assurance collective avril 2013	3 858,77 \$
7014	Fonds des registres - accès 2013-2014	117,00 \$
7015	Fonds d'information sur le territoire – enr. préavis V/taxes 2013	99,00 \$
7016	AARQ - inscription congrès 2013	431,15 \$
7017	AÉMQ - inscription congrès 2013	525,00 \$
7018	Municipalité des Bergeronnes - remboursement TIC et surplus	39 573,35 \$
7019	Cain Lamarre Casgrain et Wells - honoraires professionnels	3 202,70 \$
7020	CJE HCN - formation	1 000,00 \$
7021	Municipalité de Colombier - remboursement TIC et surplus	29 809,64 \$
7022	Corporate Express - achat fournitures	432,54 \$
7023	Desmeules Automobile - entretien camion	107,14 \$
7024	Ébénisterie André Brisson - matériel	192,81 \$
7025	Élise Guignard CPA inc. - vérification 2012	11 960,00 \$
7026	Les Entreprises C.M. enr. - déneigement 2012-2013	1 379,70 \$
7027	Équipements GMM - entente photocopieurs	128,59 \$
7028	Municipalité des Escoumins – remb. TIC et surplus, location salle	91 378,46 \$
7029	Groupe CCL - formulaires	97,73 \$
7030	Groupe EFC - factures	137,34 \$
7031	L'Immobilière - honoraires professionnels avril 2013	6 227,80 \$
7032	Journal Haute-Côte-Nord - avis, offres emploi	946,25 \$
7033	Municipalité de Longue-Rive - remboursement TIC et surplus	48 982,49 \$
7034	Papeterie Escoumins - fournitures	79,21 \$
7035	Municipalité de Portneuf-sur-Mer - remboursement surplus	29 724,00 \$
7036	PG Solutions - équipement	103,48 \$
7037	RGMRM - enfouissement et redevances mars 2013	34 409,81 \$
7038	Rénovations JM BR inc. - matériel et équipement	66,60 \$
7039	Municipalité de Sacré-Coeur - remboursement surplus	83 040,00 \$
7040	Services Info-Comm - soutien technique avril 2013	254,09 \$
7041	Signal Services - enseignes écocentre	403,68 \$
7042	Municipalité de Tadoussac - remboursement surplus	53 212,00 \$
7043	Ultramar - essence	388,35 \$
7044	UQAC - programme acquisition eaux souterraines 2012-2013 (résolution 2011-11-223)	10 000,00 \$
7045	Ville de Forestville - remboursement TIC et surplus	132 437,36 \$
→	Bell Canada - comptes février 2013	606,67 \$
→	Bell Mobilité - compte février 2013	166,53 \$
→	Hydro-Québec - compte du 19 mars 2013	2 914,76 \$
→	Ministre du Revenu - DAS mars 2013	15 332,98 \$
→	Receveur général du Canada - DAS mars 2013	6 615,83 \$
→	Paies et réer des 20 mars et 3 avril 2013	37 339,71 \$
<b>Total :</b>		<b>969 961,24 \$</b>

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, Kévin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses correspondant aux déboursés énumérés ci-dessus.

En foi de quoi, j'ai signé ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2013.

\_\_\_\_\_  
Kévin Bédard,  
directeur général et secrétaire-trésorier adjoint

RÉSOLUTION 2013-04-092

***Chantier de La Romaine – appui aux travailleurs de la Côte-Nord***

CONSIDÉRANT QUE le chantier de La Romaine est présentement actif sur le territoire de la MRC de Minganie;

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 avril 2013, il y avait 787 travailleurs de la construction au chantier de la rivière Romaine dont seulement 91 d'entre eux provenaient de la Minganie; laissant de côté plus de 115 travailleurs provenant de la Minganie;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux travailleurs provenant du Saguenay–Lac-Saint-Jean bénéficient des emplois offerts sur le chantier de La Romaine au détriment des travailleurs de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux travailleurs de la construction provenant de la Minganie, mais également de La Haute-Côte-Nord, sont actuellement disponibles et qualifiés pour œuvrer au sein du chantier de La Romaine alors qu'ils ne sont pas appelés pour y travailler;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Minganie, la municipalité de Havre-Saint-Pierre et l'Association des Gens d'Affaires de la Minganie (AGAM) ont dénoncé publiquement cette situation inacceptable en plus de demander au gouvernement du Québec d'agir dans ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord :

- appuie les revendications de la MRC de Minganie, de la municipalité de Havre-Saint-Pierre et de l'Association des Gens d'Affaires de la Minganie (AGAM);
- appuie les revendications des travailleurs de La Haute-Côte-Nord;
- exige que la ministre du Travail, M<sup>me</sup> Agnès Maltais, intervienne dans ce dossier afin que les travailleurs nord-côtiers soient privilégiés pour œuvrer au sein du chantier de La Romaine;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- M<sup>me</sup> Agnès Maltais, ministre du Travail;
- M<sup>me</sup> Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles;
- M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque;
- M. Julien Boudreault, préfet de la MRC de Minganie et président de la CRÉ Côte-Nord;
- M. Berchmans Boudreault, maire de la municipalité de Havre-St-Pierre.

RÉSOLUTION 2013-04-093

***Appui au projet de Centre de jour de la Vallée des Roseaux***

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Vallée des Roseaux sollicite l'appui de la MRC pour faire valoir l'importance de son projet de centre de jour adapté à la réalité de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'avérera bénéfique à l'ensemble de la région;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie le projet centre de jour de la Vallée des Roseaux.

RÉSOLUTION 2013-04-094

**Comité de vérification des déboursés**

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Marilyne Émond, et résolu à l'unanimité :

QUE les personnes représentant les municipalités de Longue-Rive et des Escoumins soient désignées à titre de membres formant le Comité de vérification des déboursés pour les trois prochaines séances en remplacement des représentants des municipalités de Forestville et Portneuf-sur-Mer dont le mandat prend fin avec la présente séance;

QUE tout autre membre du Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord présent à la séance agisse à titre de substitut en cas d'absence de l'un ou de l'autre des deux membres.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, Kévin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2013.

---

Kévin Bédard,  
directeur général et secrétaire-trésorier adjoint

RÉSOLUTION 2013-04-095

**Fermeture**

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 14 h 36.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Micheline Anctil  
Préfet de comté

---

Kévin Bédard  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier adjoint



## Proposition de modification de l'Entente de développement culturel 2009-2012

### Les actions à modifier ou à abandonner

#### Mise en contexte

Depuis la signature de l'Entente de développement culturel 2009 -2012, différents facteurs dont, entre autres, l'accumulation de sommes pour certaines actions, des fins de programme, des besoins comblés par d'autres moyens, des actions désuètes, ont contribué à modifier les actions ci-dessous.

Action	Raison de la modification ou de l'abandon	Montant accordé
Document d'orientation stratégique, archéologie et mise en valeur	Des documents existent déjà depuis 2012.	3 000,00 \$
Achat d'une banque d'heures SARP – OSBL spécialisé en restauration de bâtiment	Cette action devait être conjointe avec un programme du MCC. Le programme n'étant plus accessible, le projet ne peut se réaliser. Par contre, les membres de la CAC aimeraient conserver les sommes pour les municipalités désirant travailler des projets patrimoniaux avec l'aide de SARP.	5 000,00 \$
Mise sur pied d'un programme d'aide financière pour la restauration de bâtiments protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels ou ciblés par un PIIA		500,00 \$
Assurer le maintien de la Table du patrimoine	On prévoit 3 rencontres de la Table d'ici mars 2014. Il y a <b>2 000 \$</b> de trop dans l'action.	4 070,43 \$
Accompagnement pour la Loi sur le patrimoine culturel	Aucune aide n'a été demandée jusqu'à présent. Celle-ci consiste uniquement en de l'accompagnement et des conseils.	301,00 \$
Maintenir la Commission des arts et de la culture	Il y a <b>1 000 \$</b> de trop dans l'action.	3 736,08 \$
Favoriser le regroupement des institutions muséales	Cette action a déjà été réalisée par un autre organisme.	2 800,00 \$
Confier à une personne-ressource un contrat visant la consolidation des organismes en arts de la scène soutenus par le MCC au plan administratif	Mandat déjà réalisé par la Ville de Forestville.	10 000,00 \$
Accompagnement des municipalités pour l'élaboration d'une politique culturelle	Aucune aide n'a été demandée jusqu'à présent. Celle-ci consiste uniquement en de l'accompagnement et des conseils.	300,00 \$
Activités spécifiques	Les activités organisées en partenariat, dont le Concours de photos et le Gala reconnaissance, n'auront pas lieu.	4 300,00 \$
<b>Total des sommes à déplacer :</b>		<b>29 201,00 \$</b>



## Proposition de modification de l'Entente de développement culturel 2009-2012

### Les nouvelles actions

#### Mise en contexte

Suite aux modifications des actions mentionnées précédemment, de nouvelles actions ont été ciblées afin de combler des besoins actuels de la région.

Nouvelles Actions	Raison	Montant accordé
Achat d'une banque d'heures SARP – OSBL spécialisé en restauration de bâtiment pour les municipalités désirant travailler des projets patrimoniaux		5 500,00 \$
Circuit patrimonial		4 400,00 \$
Sauvons nos mémoires		9 000,00 \$
Achat de matériel de référence		300,00 \$
Site Internet <a href="http://www.genhcn.com">www.genhcn.com</a> / Recherches juridiques		5 500,00 \$
Concours de photos	Créer une banque de photos pour la promotion du patrimoine et de la culture en Haute-Côte-Nord.	1 000,00 \$
Soutenir une action muséale commune		2 500,00 \$
Bonification des actions déjà en place		1 000,00 \$
<b>Total des sommes réinvesties :</b>		<b>29 200,00 \$</b>

## **ANNEXE 2**

(Réf. : résolution n° 2013-04-081)

### **La situation de la forêt mixte et feuillue Éléments de mise en contexte**

**Présenté par Bersaco inc. et Les Entreprises Ushkuai inc.**

Suite, entre autres, à la mise en place d'une multitude de mesures visant à encadrer la récolte des bois sur forêt publique afin de protéger la biodiversité et satisfaire aux demandes de tous les intervenants, la possibilité forestière résineuse de la Côte-Nord a été radicalement réduite, passant de 5 100 000 m<sup>3</sup> en 2005 à environ 2 500 000 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> avril 2013, entraînant une fermeture définitive de plus de la moitié des usines de transformation régionales.

Suite à la mise en place d'une stratégie visant à protéger le caribou des bois, les usines de transformation du résineux qui ont survécu devront réorienter plus rapidement que prévu leurs récoltes dans la forêt mixte du sud où seront concentrées toutes les « coupes en mosaïque » encore exigées par la réglementation.

La récupération des résineux de la forêt mixte ne peut se faire sans trouver un débouché pour les essences feuillues qui s'y trouvent (tremble et bouleau).

Nos industriels de la Côte-Nord ont réussi, malgré la crise qui perdure depuis plus de six ans, à développer et maintenir en opération deux entités de transformation des feuillus (Bersaco : bois de palettes à Bergeronnes, et Les entreprises Ushkuai : bois de grade – plancher à Longue-Rive). Leur disparition, en plus de causer la perte de 60 emplois manufacturiers déjà rares en Haute-Côte-Nord, entraînerait une autre baisse de la possibilité résineuse, ce qui fragiliserait encore plus l'un des rares survivants dans la transformation des résineux (Boisaco inc.) et ses entreprises satellites de 2<sup>e</sup> transformation.

La Côte-Nord revendique depuis longtemps que l'État Québécois adapte ses modalités d'intervention en forêt publique afin de tenir compte des particularités de notre région. Pour la forêt mixte et feuillue, ces particularités peuvent être résumées comme suit :

1. Cette forêt est principalement constituée :
  - a. de peuplements mixtes qui sont issus de grandes perturbations (feux, épidémies et/ou coupes antérieures non réaménagées). Elle pousse en général sur un sol mince et les feuillus qu'elle produit sont d'une faible qualité commerciale (voir étude de caractérisation du CEDFOB) et se détériorent très vite lorsqu'ils ont atteint leur maturité.
  - b. de peuplements résineux résultant de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette de 1979-1982, laquelle a été très sévère, ce qui a réduit considérablement le volume à l'hectare disponible pour la récolte. De plus, cette forêt se trouve dans un territoire reconnu comme étant l'un des plus difficilement exploitables au Québec (sol mince, roc, pente abrupte, nombreux lacs et cours d'eau, etc.) le tout, entraînant une hausse des coûts de récolte de 10.00/m<sup>3</sup> \$, surtout au niveau du coût de construction des chemins et du transport.
2. Ces contraintes opérationnelles, en plus des restrictions légales (aires protégées, refuges biologiques, corridor routier, etc.), empêchent bon an mal an la récolte de près de 50 % du territoire, ce qui devrait être pris en compte dans les stratégies visant la protection de la biodiversité et satisfaire en partie les préoccupations des autres utilisateurs de la forêt.
3. L'imposition de la récolte via la coupe en mosaïque sur une base quasi mur à mur dans la forêt mixte et feuillue réduit l'intervention de l'industrie à plus ou moins 25 % du territoire dans un premier temps. De plus, ce type



d'intervention ne fait du sens que si l'industrie peut lors d'une seconde récolte, ramasser le 25 % restant. Or, l'expérience passée démontre que dans notre région, après la période légale de restriction à la récolte, les essences de tremble et de bouleau sont, soit morts ou suffisamment détériorés pour ne plus être transformables économiquement, ce qui constitue un gaspillage inacceptable de cette ressource.

4. L'abandon du programme de crédit remboursable pour la construction des chemins forestiers (70 % du coût en 2012), conjugué à l'obligation de faire systématiquement des coupes en mosaïque qui nécessitent deux fois plus de chemins, au faible rendement des peuplements résineux, à la faible valeur économique des feuillus, à l'inexistence du marché pour la qualité « pâte » et aux coûts exceptionnellement élevés de construction des chemins, rendent pratiquement impossible la mise en valeur de cette ressource si nous ne changeons pas les manières de faire.

Le 10 avril 2013